

3. VOS PRÉFÉRENCES, OBJECTIFS ET AUTRES CARACTÉRISTIQUES (À COMPLÉTER PAR L'INTERLOCUTEUR AXA)

En qualité de représentant légal/mandataire de la Structure

SAS DOMAINE A.F. GROS

....., vous indiquez qu'elle :

- souhaite investir 500 000 €
- a pour objectif de diversifier son patrimoine et/ou de valoriser son capital ;
- a un horizon de placement compatible avec la durée de l'investissement ;
- n'a pas besoin à court terme des sommes qu'elle souhaite investir : elles ne sont pas destinées à financer un projet particulier ;
- souhaite un investissement correspondant à ses préférences en matière de durabilité.

4. NOTRE CONSEIL

Sur la base et après analyse des informations recueillies, nous vous recommandons d'investir dans le produit structuré « Opéra Harmonie IV » (ci-après le « Produit »).

Ce Produit est émis par Société Générale (ci-après l'« Emetteur »).

5. L'ADÉQUATION DE NOTRE CONSEIL AU PROFIL DE LA STRUCTURE

LE PRODUIT EST ADAPTÉ AUX CONNAISSANCES DE LA STRUCTURE EN MATIÈRE FINANCIÈRE :

La Structure est en mesure d'évaluer les caractéristiques et les risques de l'investissement envisagé, notamment :

- qu'en cas de cession du Produit avant son échéance, quelles qu'en soient les causes, le Produit pourra présenter un risque de perte en capital partielle voire totale et aucun gain ne sera versé.

UN PRODUIT ADAPTÉ AUX OBJECTIFS ET BESOINS DE LA STRUCTURE :

Sur la base des informations que vous nous avez transmises :

- la Structure a pour objectif de diversifier ses investissements et/ou de valoriser son capital,
- la Structure a un horizon de placement compatible avec l'investissement dans le Produit d'une durée de 10 ans (jusqu'à sa date d'échéance) figurant dans le Document d'Informations Clés. L'Emetteur pourra toutefois à sa discrétion mettre fin au produit avant la date de maturité, à chaque date de remboursement anticipé.

UN PRODUIT COMPATIBLE AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA STRUCTURE ET SA CAPACITÉ À SUBIR DES PERTES :

Sur la base des informations que vous nous avez transmises :

- le montant que la Structure envisage d'investir constitue une quote-part raisonnable de son patrimoine financier,
- son patrimoine financier permet à la Structure de supporter les risques de pertes sur le capital investi propres à ce type d'investissement, pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi en cas de vente du Produit avant l'échéance ou de faillite, de défaut de paiement de l'Emetteur, Société Générale, ou de mise en résolution de ce dernier,
- la Structure n'a pas besoin des sommes qu'elle souhaite investir avant l'échéance du Produit, la Structure dispose d'une épargne immédiatement liquide et disponible en cas de besoin.

UN PRODUIT COMPATIBLE AVEC LA TOLÉRANCE AU RISQUE DE LA STRUCTURE :

Sur la base des informations que vous nous avez transmises :

- le Produit est compatible avec le profil de risque et la tolérance au risque de la Structure.

5. L'ADÉQUATION DE NOTRE CONSEIL AU PROFIL DE LA STRUCTURE (SUITE)

UN PRODUIT COMPATIBLE AVEC LES PREFERENCES DE LA STRUCTURE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE :

Ce Produit n'est pas soumis à la classification définie par le Règlement SFDR ⁽³⁾ et l'Emetteur ne prend aucun engagement au regard des critères de finance durable sur ce Produit.

En conséquence (1 seul choix possible) :

- Les critères de durabilité du Produit sont compatibles avec les préférences que vous avez exprimées.
- Les critères de durabilité du Produit n'étant pas compatibles avec les préférences que vous avez exprimées, dès lors vous souhaitez adapter vos préférences comme suit :
- Part minimale d'investissement durable sur le plan environnemental : 0 %
 - Part minimale d'investissement durable : 0 %
 - Aucune prise en compte des principales incidences négatives.

6. FRAIS LIÉS À CET INVESTISSEMENT

Estimation des coûts et frais la 1^{ère} année liés au(x) service(s) d'investissement et au Produit pour un investissement de 10 000 €.

Types de frais		Taux en %	Montant en € TTC
Coûts ponctuels			
Frais liés au(x) service(s) d'investissement	Frais de dossier	0,00%	0,00 €
	Droits d'entrée (1)	1,00%	100,00 €
Frais liés aux produits	Coûts d'entrée (2)	1,17%	117,00 €
Dont paiement reçu par AXA Banque		0,00%	0,00 €
Sous-total des coûts ponctuels		2,17%	217,00 €
Coûts récurrents			
Frais liés au(x) service(s) d'investissement	Honoraires de suivi de conseil	0,00%	0,00€
	Droits de garde	0,00%	0,00€
	Frais de tenue de compte	0,00%	0,00€
Frais liés aux produits	Frais annuels totaux	0,86%	86,00€
Dont paiements récurrents reçus par AXA Banque (incitations) ⁽³⁾		0,86%	86,00€
Sous-total des coûts récurrents		0,86%	86,00 €
Total des frais agrégés la première année (hors frais accessoires)		3,03%	303,00€
Frais accessoires prélevés sous certaines conditions			
Prélevés directement sur le mandat ou sur le produit	Frais de surperformance	0,00%	0,00 €
	Coûts de sortie (en cas de sortie)	0,50%	50,00 €
Sous total des frais accessoires		0,50%	50,00 €
Total général des coûts et frais agrégés la 1^{ère} année		3,53%	353,00 €

(1) Droits d'entrés maximums entièrement perçus par le distributeur (ces coûts ne sont pas compris dans la structuration du produits)

(2) Dont 0,30% est acquis au structureur AXA IM

(3) Commission de distribution reversée à AXA Banque 86€ pour 10 000 € souscrits (soit 0,86 %) calculée sur le nominal souscrit, dont 11 € pour 10 000 € souscrits seront reversés au conseiller du Souscripteur (soit 0,11 %).

(3) SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation (Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

7. ESTIMATION DU COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT ET IMPACT DES COÛTS SUR LE RENDEMENT

	Opéra Harmonie IV - si vous sortez à									
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Coûts et frais annuels en € et en %	353 €	136 €	136 €	136 €	136 €	136 €	136 €	136 €	136 €	86 €
	3,53 %	1,36%	1,36%	1,36%	1,36%	1,36%	1,36%	1,36%	1,36%	0,86%
Incidence sur le rendement annualisée en € et en %	-353 €	-220€	-175€	-153€	-139€	-131€	-124€	-119€	-116€	-108€
	-3,53 %	-2,20%	-1,75%	-1,53%	-1,39%	-1,31%	-1,24%	-1,19%	-1,16%	-1,08%

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 01 août 2035, qui correspond à l'échéance du produit. Des frais n'excédant pas 0,5% du montant nominal seront appliqués en cas de sortie avant la période de détention recommandée du Produit à l'initiative de l'investisseur.

Description : le tableau ci-dessus montre la manière dont le rendement du produit est diminué par les coûts et charges estimés. A la date d'échéance, le total des coûts représente -1,08 % du montant de l'investissement (hypothèse de 10 ans, si je sors à l'échéance).

Les chiffres présentés sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

8. DÉCLARATIONS

La signature de cette déclaration par les parties matérialise le conseil délivré par la Banque sur la base de l'ensemble des informations que vous nous avez communiquées. Nous vous recommandons de nous signaler toutes les données collectées qui seraient périmées, erronées ou incomplètes, celles-ci pouvant altérer la détermination de votre profil d'investissement ainsi que l'adéquation du conseil. Vous reconnaissez avoir reçu en temps utile et pris connaissance du Document d'Information Clé (« DIC »), du Drawdone Prospectus (se rattachant au Prospectus de Base du 20 mars 2025) et de ses suppléments (ensemble, le « Prospectus »), de la Plaquette commerciale et des coûts et frais liés à l'investissement dans le Produit.

9. SIGNATURES

Fait à BEAUNE

le 17 / 06 / 2025 à 12h 00

à h en autant d'exemplaires que de parties.

Signature du représentant légal ou du mandataire
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature de votre interlocuteur AXA
précédée de la mention « Lu et approuvé »

PARTIE RÉSERVÉE AUX INTERLOCUTEURS AXA

Interlocuteur AXA		Interlocuteur AXA	
Nom :	NAULEAU	Nom :	DARTEVELLE
Prénom(s) :	Loïc	Prénom(s) :	Joffrey
Entité :	Réseau A2P	Entité :	AXA Gestion Privée
Matricule :	0027544922	Matricule :	00654091
Code portefeuille :	0032124000		





ANNEXE À LA DÉCLARATION D'ADÉQUATION INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (ARTICLE 6 SFDR AU 10/03/2021)

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (ci-après « SFDR »), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ci-après « ESG ») et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Informations en matière de durabilité

La Banque n'intègre pas spécifiquement les risques en matière de durabilité dans la sélection des produits financiers qu'elle commercialise en conseil ou dans le cadre de la gestion sous mandat. La Banque a mis en place un suivi de la catégorisation des produits financiers vendus en conseil ainsi que des OPCVM des univers d'investissement de la gestion sous mandat. Les clients pourront opter en fonction de leur intérêt vers des produits d'investissement avec des critères d'investissement responsable ou d'impact.

La Banque peut sélectionner des produits financiers prenant en compte, dans leur processus d'investissement, des **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG)**, promouvant des caractéristiques ESG ou ayant des objectifs d'investissement durable spécifiques.

Point d'attention :

L'un des défis auquel la Banque est confrontée pour intégrer les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement est l'indisponibilité de certaines données pertinentes. Ces données ne sont, en effet, pas systématiquement divulguées par les émetteurs de ces données et peuvent donc être incomplètes, et lorsqu'elles sont divulguées, elles peuvent suivre diverses méthodologies.

La plupart des informations sur les facteurs ESG sont basées sur des données historiques et peuvent ne pas refléter les performances ESG futures ou les risques des investissements.

Placements collectifs sélectionnés par la Banque et proposés en conseil en investissement

Si vous souhaitez :

- **obtenir des informations sur la manière dont ces produits financiers intègrent les risques en matière de durabilité et leurs potentiels impacts sur le rendement des produits proposés, et/ou**
- **connaître les produits financiers sélectionnés par la Banque et proposés en conseil en investissement qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales** (ou une combinaison de ces caractéristiques) ou qui ont pour **objectif un investissement durable,**

Vous pouvez consulter les documents d'information clé, prospectus ou règlement des organismes de placements collectifs (OPC) sur le site internet des Structures de gestion gérantes ou obtenir ces documents sur simple demande auprès de votre Interlocuteur AXA. Ces documents vous préciseront aussi la manière dont chaque OPC respecte, le cas échéant, des caractéristiques environnementales ou sociales ou la manière dont l'objectif d'investissement durable est atteint.